



**CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES
PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 AVRIL 2025**

Le jeudi 24 avril 2025 à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni à l'hôtel du Département, au Centre Administratif des Alpes-Maritimes, pour donner suite à la convocation adressée par M. Jean THAON, Président en exercice, par courrier le 16/04/2025.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Présente.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Fleur FRISON-ROCHE, Suppléante, Présente.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Présent.

Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Présente.

Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Présente.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Présent.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Présent.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Marie-Louise GOURDON, Suppléante, Présente.

Pour le DEPARTEMENT 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : Mme Pierrette ALBERICI, Suppléante, Présente.

Pour le DEPARTEMENT 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Vice-Président, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ASPREMONTE : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BENDEJUN : M. Thierry LORETTE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelynne LABORDE, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de BEUIL : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CARROS (1 voix) : Mme Christine HUERTAS, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de CLANS (1 voix) : M. Daniel RALLON, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Isabelle BRES, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.



Pour la Commune de GREOLIERES (1 voix) : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Julie FERRARI, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA PENNE : Mme Hélène DELYFER, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE (1 voix) : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de LANTOSQUE (1 voix) : M. Jean THAON, Président, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR (1 voix) : Mme Nicole LABBE, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de L'ESCARÈNE (1 voix) : M. Jean Claude VALLAURI, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean Pierre CASTIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de MOULINET (1 voix) : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de PEILLE (1 voix) : M. François ALZIARI, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de PEILLON (1 voix) : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amelie GINESY, Vice-Présidente, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Evelyne COLLE, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de ROQUEBILLERE (1 voix) : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE (1 voix) : M. Christian ZEDET, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE TINEE (1 voix) : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN DU VAR (1 voix) : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN VESUBIE : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR SUR TINEE (1 voix) : Mme Mireille PISCINA, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de SAINT-VALLIER DE THIEY (1 voix) : Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de TENDE (1 voix) : M. Sébastien VASSALO, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.



INVITÉS PRÉSENTS A LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL :

- M. René BRIQUETTI, Maire de la commune de Villars sur Var,
- Mme Germaine MILLO, Suppléante de la commune de Peillon,
- Mme Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe Culture, Transformation numérique, Relation à l'usager du Département des Alpes-Maritimes,
- M. Gilles MICHALEC, Comptable Public des Alpes-Maritimes,
- M. Christian TOURNIAIRE, Directeur du Conservatoire des Alpes-Maritimes,
- Mme Corinne LAZARO, Responsable des finances du CAM,
- Mme Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur du CAM,
- Mme Eugénie JOUANNET, Responsable des ressources humaines du CAM.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 23.01.2025
2. FINANCES : Compte Financier Unique 2024
3. FINANCES : Affectation des résultats 2024
4. STATUTS : Adhésion de la commune de Drap
5. STATUTS : Modification des statuts
6. RH : Création d'un poste en contrat d'apprentissage
7. RH : Suppression d'un poste administratif
8. RH : Mise à jour du tableau des effectifs
9. SCOLARITÉ : Signature des conventions des dispositifs OAC, OAE, ASAC
10. SCOLARITÉ : Signature des conventions de mise à disposition de locaux
11. SCOLARITÉ : Fixation des tarifs d'inscriptions et barèmes des participations communales 2025-2026
- Démission du Président
12. ELECTION : Election du Président
13. ELECTION : Election du Bureau
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint avec 34 membres présents, le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON, ouvre la séance à 14h00 et remercie l'ensemble des membres présents, les conseillers départementaux, les représentants des communes, les services administratifs du département, la Paierie Départementale.



1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23.01.2025 (envoyé par courrier aux membres du comité syndical et mis en ligne sur le site du Conservatoire des Alpes-Maritimes)

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2/FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON invite Madame Corinne LAZARO, responsable des finances, à présenter le Compte Financier Unique 2024. Elle rappelle à l'assemblée que :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 ;
- VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Conservatoire des Alpes-Maritimes ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics peuvent dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique (CFU) ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'arrêter le compte financier unique pour le budget principal du Conservatoire des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2024 ;



En Conséquence, les membres du Comité Syndical sont invités à délibérer pour prendre acte et approuvé le Compte Financier Unique 2024, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2 323 775.04 €
DÉPENSES	2 152 094.05 €
RÉSULTAT ANNÉE N	171 680.99 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1	114 522.33 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	286 203.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	15 544.50 €
DÉPENSES	56 062.24 €
RÉSULTAT ANNÉE N	- 40 517.74 €
REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1	38 364.63 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	- 2 153.11 €

TOTAL GLOBAL	284 050.21 €
---------------------	---------------------

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2024, un excédent global de **284 050.21 €**.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**3/ FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Madame Corinne LAZARO, responsable des finances, propose aux membres du Comité Syndical de constater et d'approuver l'affectation des résultats 2024.

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat estimé de l'exercice	171 680.99 €
Résultat antérieur reporté	114 522.33 €
Résultat de clôture 2024	286 203.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat estimé de l'exercice	- 40 517.74 €
Résultat antérieur reporté	38 364.63 €
Résultat à affecter	- 2 153.11 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2023	
Besoin de financement de l'investissement 2024	- 2 153.11 €

Le rapprochement des sections permet de constater :

RÉSULTATS 2024	
Excédent de fonctionnement	286 203.32 €
Besoin de financement de l'investissement	- 2 153.11 €
Solde global de clôture	284 050.21 €

Le Comité Syndical **CONSTATE ET APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 et **ADOpte A L'UNANIMITE**, pour le budget primitif 2025, l'affectation des résultats 2024 ci-après.

AFFECTATION	
En réserves pour couvrir le déficit d'investissement au compte 1068	2 153.11 €
En réserves complémentaire au compte 1068	94 050.21 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement R 002	190 000.00 €



4/ STATUTS : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DRAP

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON prend la main et invite Madame Eugénie JOUANNET, responsable des ressources humaines, à présenter les points « Statuts » et « RH » figurant à l'ordre du jour. Elle rappelle à l'assemblée que sont membres du Syndicat Mixte :

- Le Département des Alpes-Maritimes ;
- Les Communes : Andon-Thorenc, Aspremont, Bairols, Bendejun, Beuil, Blausasc, Breil sur Roya, Cantaron, Carros, Clans, Colomars, Coursegoules, Fontan, Gilette, Gréolières, Guillaumes, Isola, La Brigue, Lantosque, La Penne, La Roquette sur Var, Lucéram, La Tour sur Tinée, L'Escarène, Levens, Malaussene, Moulinet, Peille, Peillon, Péone, Puget-Théniers, Rimplas, Roquebillière, Roquestéron, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Etienne de Tinée, Saint Martin du Var, Saint Martin Vesubie, Saint Sauveur sur Tinée, Saint Vallier de Thiey, Sigale, Sospel, Tende, Tourrette-Levens, Valdeblore, Villars sur Var.

La commune de **Drap** a souhaité intégrer le Syndicat Mixte.

La commune de **Drap** a délibéré en date du 27/02/2025 en conseil municipal afin d'intégrer le Syndicat Mixte.

Il convient de délibérer (à la majorité qualifiée des 2/3) pour accueillir cette commune et la remercier pour sa démarche en faveur de l'Education par la musique, la danse et l'art du spectacle en zones rurale et urbaine.

Le Président souligne que l'adhésion de cette commune est très importante pour le rayonnement du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**5/ STATUTS : MODIFICATIONS DES STATUTS**

Madame Eugénie JOUANNET, responsable des ressources humaines, expose aux membres du Comité Syndical :

- VU** la délibération n°2024-05/01 du Comité Syndical en date du 22 mai 2024, approuvant l'adhésion de la commune de La Penne ;
- VU** la délibération n°2024-12/08 du Comité Syndical en date du 18 décembre 2024, approuvant l'adhésion de la commune de Rimplas ;
- VU** la délibération n°2025-04/04 du Comité Syndical en date du 24 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Drap ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la liste des communes membres pour donner suite aux dernières adhésions (article 2).

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour des statuts.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6/ RH : CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame Eugénie JOUANNET, responsable des ressources humaines, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de son développement sur le territoire, et des multiples manifestations. Le Conservatoire des Alpes-Maritimes a besoin de développer sa communication et a souhaité procéder au recrutement d'un contrat d'apprentissage.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir approuver la création d'un poste en contrat d'apprentissage à partir du 01 mai 2025 sur les modalités suivantes :

Service	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
ADMINISTRATIF	1	Bac + 2 minimum	3 mois minimum

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ



7/ RH : SUPPRESSION D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Madame Eugénie JOUANNET, responsable des ressources Humaines, rappelle à l'assemblée :

- VU** les articles L 542-1 à L 542-5 du Code Général de la Fonction Publique,
- VU** l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- VU** le tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical en date du 18/12/2024,
- VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23/03/2025 sur la suppression d'emploi,

CONSIDÉRANT l'accroissement de l'activité du Conservatoire des Alpes-Maritimes et de la réorganisation de son service administratif, un responsable d'accueil et du bureau de la scolarité a été recruté dans le cadre d'emploi de Rédacteur (catégorie B) à la rentrée 2024.

Il appartient au Comité Syndical de bien vouloir d'adopter :

- L'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- La suppression sur le tableau des effectifs de l'emploi suivant :
 - o Filière : Administrative
 - o Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe en charge du secrétariat et de la scolarité
 - o Grade : C

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8/ RH : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Eugénie JOUANNET, responsable des ressources humaines, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En date du 18/12/2024, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité le tableau des effectifs ci-dessous :

**Emplois permanents au 01/01/2025**

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	10	11	21
ADM	B	Rédacteur Territorial Princ. 2ème Cl. 35 Hrs	0	0	0
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	3	0	3
ADM	C	Adj. Administratif Principal 2ème C. 35 Hrs	2	0	2
TOTAL			47	17	64

Emplois non permanents au 01/01/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	1	0	1
TOTAL					1

En fonction des nécessités de service et pour donner suite à de nouveaux besoins, le Président propose les créations de poste suivants, prévues au budget 2025 :

- 3 emplois permanents dans le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (cadre B) à temps complet à compter du 01/05/2025,
- 1 emploi de contrat d'apprentissage à 35h à compter du 01/05/2025.

En cas d'impossibilité de pourvoir ces postes par voie statutaire, l'emploi peut être également pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, en raison des spécificités de l'emploi d'enseignant de musique itinérant du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

**Emplois permanents à créer au 01/05/2025**

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs			0
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs			0
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs			0
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs			0
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	3		3
ADM	B	Rédacteur Territorial Princ. 2ème Cl. 35 Hrs			0
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs			0
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs			0
ADM	C	Adj. Administratif Principal 2ème C. 35 Hrs			0
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1		1
TOTAL			4		4

Suite à l'appréciation favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique Territorial, il convient de supprimer du tableau des effectifs les emplois suivants :

- 1 emploi permanent d'assistant administratif 2^{ème} classe (cadre C) à temps complet 35h à compter du 01/05/2025,
- 3 emplois permanents dans le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (cadre B) à temps non complet à compter du 01/05/2025.

Emplois permanents à supprimer au 01/05/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	C	Adj. Administratif Principal. 2 ^{ème} classe 35 Hrs	1		1
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	0	3	3
TOTAL			1	3	4



Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs ainsi proposée :

Emplois permanents au 01/05/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	13	8	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	3	0	3
ADM	C	Adj. Administratif Principal 2ème C. 35 Hrs	1	0	1
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			50	14	64

Emplois non permanents au 01/05/2025

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	1	0	1
TOTAL					1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9/ SCOLARITÉ : SIGNATURE DES CONVENTIONS DES DISPOSITIFS OAC, OAE, ASAC

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON invite Madame Corinne LAZARO, responsable des finances, à prendre la parole. Elle précise que dans le cadre des dispositifs OAC, OAE, ASAC, il est nécessaire de souscrire en partenariat avec les établissements scolaires des conventions annuelles. Elle expose aux membres du Comité syndical que :



Le Conservatoire des Alpes-Maritimes et les établissements scolaires (Collèges/Ecoles) ont décidé de consolider leur partenariat en vue de favoriser le développement des dispositifs suivants :

- OAC : Orchestre au Collège
- OAE : Orchestre à l'Ecole
- ASAC : Arts de la Scène au Collège

Ces dispositifs sont un projet de territoire artistique et culturel mais aussi éducatif, social et citoyen. Ils sont destinés à initier les élèves à une pratique instrumentale et artistique collective en milieu scolaire.

L'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale et artistique constitue une opportunité unique pour de nombreux jeunes de développer leurs capacités d'expression et de création, de valoriser leurs talents, de renforcer leur confiance en eux et d'apprendre à travailler en collaboration au sein d'un groupe. La réussite collective du groupe passe par la réussite de chacun. Une donnée qui modifie en profondeur la relation entre les élèves, et celle qu'ils entretiennent avec leurs enseignants.

Les enseignements artistiques sont dispensés par des professeurs de musique du Conservatoire des Alpes-Maritimes, conjointement avec un professeur de l'Éducation Nationale.

Il est donc demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer et à reconduire une convention annuelle pour ces dispositifs en partenariat avec les établissements scolaires.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

10/ SCOLARITÉ : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON, donne la parole à Madame Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur. Elle annonce que dans le cadre de sa mission d'excellence et de transmission artistique, le Conservatoire des Alpes-Maritimes a besoin d'accueillir dans ses locaux des masterclass. Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver la convention de mise à disposition des locaux. Elle rappelle ensuite que :

CONSIDÉRANT que le Conservatoire des Alpes-Maritimes est sollicité pour la mise à disposition de ses locaux, situé au Palais Sarde, dans le cadre de stages, masterclass ... Cette mise à disposition, dans un cadre de convention, prévoit une participation financière de 10 € par adhérents pour l'assurance et le respect des locaux.



CONSIDÉRANT que les esthétiques « Musique, Danse et Spectacle Arts Vivants » sont dispensés par les professeurs du Conservatoire des Alpes-Maritimes sur l'ensemble du territoire. Ces enseignements nécessitent de recourir à l'utilisation des locaux des communes membres du Conservatoire des Alpes-Maritimes et auprès des associations.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'informer annuellement le Comité Syndical des conventions signées par le Président.

Liste des conventions passées durant l'année scolaire 2024-2025 :

- *Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Cézaire-Siagne et le CAM concernant l'Espace Terre de Siagne (Avenants 1, 2, 3, 4) ;*
- *Convention de partenariat entre l'association Forum Jacques Prévert à Carros et le CAM ;*
- *Convention d'utilisation des locaux entre l'association F.O.R.A à Guillaumes et le CAM ;*
- *Convention et réglementation relatives à la mise à disposition de locaux communaux entre la commune de Sospel et le CAM ;*
- *Convention établie entre la commune de Saint Martin Vésubie et les utilisateurs de la salle Savoie ;*
- *Convention d'utilisation des locaux entre la commune de Saint Etienne de Tinée et les utilisateurs de locaux communaux ;*
- *Convention d'utilisation de l'atelier musical entre la commune de Puget-Théniers et le CAM ;*
- *Convention d'utilisation du bureau du service animation entre la commune de Puget-Théniers et le CAM ;*
- *Convention d'utilisation des locaux entre la commune de RIMPLAS et le CAM (en cours) ;*
- *Convention d'utilisation des locaux entre la commune de CABRIS et le CAM (en cours) ;*
- *Convention d'utilisation des locaux entre l'Association COL CANTO et le CAM (en cours) ;*

Il est donc proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la signature des conventions de mise à disposition de locaux avec les communes membres et/ou les associations.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

11/ SCOLARITÉ : FIXATION DES TARIFS D'INSCRIPTIONS

Monsieur Christian TOURNIAIRE, Directeur, prend la parole. Il annonce la reconduction à l'identique des tarifs et propose au Comité Syndical d'adopter les tarifs d'inscription ainsi que les barèmes des participations communales 2025/2026 puisqu'il y avait déjà été procédé à une légère augmentation sur les frais de dossier administratif en 2024/2025.

I. Tarifs d'inscription « Musique »

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
A	Eveil musical collectif de 4 à 6 ans Eveil instrumental collectif de 5 à 6 ans	195 €	290 €
B	Atelier de pratiques artistiques collectives : Djembe, percussions, musiques actuelles, musique traditionnelle	230 €	340 €
C	Cursus instrumental individuel diplômant (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans)	325 €	670 €
D	Chorale Enfant	120 €	120 €
E	MAO : partitions, enregistrement, création	250 €	310 €
K	Adhésion : Orchestre au collège, Orchestre à l'Ecole, Musique Traditionnelle	30 €	30 €
TARIF ADULTES			
F	Cours instrumental individuel (hors cursus)	560 €	720 €
G	Atelier de pratiques artistiques collectives : musique traditionnelle, djembé, cordes, chœur, voix, collectif MAA	340 €	360 €
H	MAO : partitions, enregistrement, création	370 €	370 €
I	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	150 €	150 €
J	Chorale adulte schéma départemental sans chef de chœur	30€	30 €

- *Frais de dossier : 35 € par famille ;*
- *Location d'instruments : 1^{ère} année : 80 € - Années suivantes : 120 € ;*
- *Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;*
- *Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;*
- *Les élèves ayant régulièrement suivi le cursus musical 1^{er} et 2nd cycle du CAM continuent à leur majorité de bénéficier du tarif enfant ;*
- *Une dérogation de formation musicale ne donne droit à aucune réduction ;*
- *Une réduction au prorata temporis peut être appliquée, hors frais de dossier, en cas d'inscription tardive (les mois de septembre et d'octobre ne sont pas concernés) ;*
- *Chorale Enfant : Gratuit pour les enfants inscrits en cursus (Tarif C) ;*



- *Annulation d'inscription après le 14 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;*
- *Modalités de remboursement (les remboursements ont lieu au prorata du temps de présence) :*
 1. *Circonstances exceptionnelles sur présentation de justificatifs officiels (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;*
 2. *Circonstances exceptionnelles imputables au Conservatoire ne permettant pas la poursuite des cours (absence de l'enseignant ...) ;*
 3. *En cas de démission ne relevant pas des situations 1 et 2 ci-dessus, l'élève inscrit n'a suivi aucun cours.*

II. Tarifs d'inscription « Danse »

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours Hip Hop : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
DD	Cours Danse Jazz, Hip Hop : de 9 à 17 ans	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €
TARIF ADULTES			
FD	Cours Zumba, Danse Jazz, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Parcours personnalisé Hip Hop	435 €	465 €

- *Frais de dossier : 35 € par famille ;*
- *Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;*
- *Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;*
- *Une réduction au prorata temporis peut être appliquée, hors frais de dossier, en cas d'inscription tardive (les mois de septembre et d'octobre ne sont pas concernés) ;*
- *Annulation d'inscription après le 14 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;*
- *Modalités de remboursement (les remboursements ont lieu au prorata du temps de présence) :*



4. *Circonstances exceptionnelles sur présentation de justificatifs officiels (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;*
5. *Circonstances exceptionnelles imputables au Conservatoire ne permettant pas la poursuite des cours (absence de l'enseignant ...) ;*
6. *En cas de démission ne relevant pas des situations 1 et 2 ci-dessus, l'élève inscrit n'a suivi aucun cours.*

III. Barèmes des participations communales

- 1) Les barèmes des participations communales « **Musique** » sont les suivants :
 - 470 € *par an et par enfant* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par an et par enfant* pour les communes urbaines.
- 2) Les barèmes des participations communales pour les « **Interventions en Milieu Scolaire** » sont les suivants :
 - 470 € *par classe* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par classe* pour les communes urbaines.
- 3) Les barèmes des participations communales « **Danse** » sont les suivants :
 - 470 € *par an et par professeurs* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par an et par professeurs* pour les communes urbaines.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

DÉMISSION DU PRÉSIDENT

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON annonce aux membres du Comité Syndical comme il l'avait présenté à l'ouverture de séance, qu'il souhaite passer la main et présente sa démission.

Il rappelle le plaisir et la fierté qu'il a eu d'avoir présidé le Conservatoire des Alpes-Maritimes depuis toutes ces années et remercie le conseil départemental et M. Charles-Ange GINESY pour son investissement et son soutien au Conservatoire des Alpes-Maritimes également, de l'avoir muni de locaux d'exception au cœur de Nice.

12/ ELECTION DU PRÉSIDENT

Le Président du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Jean THAON, après avoir annoncé aux membres du Comité Syndical sa décision de démissionner de ses fonctions, propose à l'assemblée la candidature de Madame Marie-Amélie GINESY, Vice-Présidente.

Monsieur Auguste VEROLA, en sa qualité de doyen d'âge, prend la présidence du Comité Syndical et procède à l'appel à candidature.



Madame Marie-Amélie GINESY présente sa candidature.

Il est procédé à l'élection du Président.

Candidate déclarée : Mme Marie-Amélie GINESY

1^{er} Tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 34
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 54
- A obtenu Mme Marie-Amélie GINESY : 54 voix "pour", élue à l'unanimité.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE,

PROCLAME élue Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes et est immédiatement installée dans ses fonctions.

13/ ELECTION DU BUREAU

La Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Madame Marie-Amélie GINESY, prend la parole. Elle remercie les membres de l'assemblée et propose de procéder à l'élection des membres du bureau.

CONSIDÉRANT que les statuts du Conservatoire des Alpes-Maritimes fixent, dans l'article 15, la composition du Bureau (1^{er} Vice-Président, 2^{ème} Vice-Président, 3^{ème} Vice-Président) ;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le renouvellement du Président.

Il est proposé que les Vice-présidents soient élus l'un après l'autre :

▪ **Election du 1^{er} Vice-Président**

La Présidente appelle les candidats à se faire connaître :

- Monsieur Auguste VEROLA propose sa candidature.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins : 34
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 54
- A obtenu Monsieur Auguste VEROLA : 54 voix "pour", élu à l'unanimité.



▪ **Election du 2^{ème} Vice-Président**

La Présidente appelle les candidats à se faire connaître :

- Monsieur Bertrand GASIGLIA, absent excusé, a communiqué sa candidature par écrit.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins : 34
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 54
- A obtenu Monsieur Bertrand GASIGLIA : 54 voix "pour", élu à l'unanimité.

▪ **Election du 3^{ème} Vice-Président**

La Présidente appelle les candidats à se faire connaître :

- Monsieur Yannick BERNARD propose sa candidature.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- Nombre de bulletins : 34
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 54
- A obtenu Monsieur Yannick BERNARD : 54 voix "pour", élu à l'unanimité.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE,

PROCLAME élus :

- M. Auguste VEROLA, 1^{er} Vice-Président immédiatement installé dans ses fonctions,
- M. Bertrand GASIGLIA, 2^{ème} Vice-Président immédiatement installé dans ses fonctions,
- M. Yannick BERNARD, 3^{ème} Vice-Président immédiatement installé dans ses fonctions.

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, reprend la parole et félicite l'ensemble des membres du bureau et invite Monsieur Yannick BERNARD, nouveau membre, à se présenter.

La Présidente Marie-Amélie GINESY, précise qu'elle souhaite ajouter un point qui ne figure pas à l'ordre du jour avant de clôturer l'assemblée. Elle propose à Monsieur Jean THAON, de devenir membre d'honneur du Conservatoire des Alpes-Maritimes, ce qu'il accepte.



QUESTIONS DIVERSES : NEANT

INFORMATIONS :

Monsieur Jean-Marc RANCUREL, de la commune de Peillon, demande à prendre la parole. Il informe le comité syndical qu'il organise un festival de Jazz sur sa commune durant 4 jours. Il précise aux membres qu'il souhaite mettre à l'honneur le Conservatoire des Alpes-Maritimes pour le premier jour de ce festival et les invite officiellement.

Le rendez-vous étant pris, la Présidente, Marie-Amélie GINESY, clôture l'assemblée.

Fait à Nice, le 25/04/2025

**La Présidente,
Marie-Amélie GINESY**

